

Direction du développement social

La Direction du développement social est rattachée au Centre communal d'action sociale (Ccas). Elle a pour mission de mener des actions de prévention et d'accès aux droits en faveur de la population et plus particulièrement des personnes les plus fragilisées. Cette mission s'exerce en lien étroit avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire.

Le pôle accueil instruction accueille de manière inconditionnelle les orlysiens sur toute question relative aux ouvertures de leurs droits sociaux et aux aides facultatives votées par le Conseil d'administration. Il assure un service de domiciliation pour les personnes sans domicile stable.

Le pôle accompagnement regroupe des travailleurs sociaux qui apportent leur expertise pour résoudre ou améliorer des situations humaines complexes variées et principalement pour des personnes seules ou couples sans enfant à charge.

Le Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur leurs droits et leurs devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs sans condition de domiciliation. Ce service est rattaché à la ville et non au CCAS.

La direction accueille également des permanences de partenaires.

Accès et contact :

01 48 90 20 00

Niveau 2 du Centre administratif